

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3643>

Economie sociale : une échelle des salaires plus resserrée

- Regards -

Date de mise en ligne : mardi 10 avril 2012

Description :

Alors que Le Monde Diplomatique du mois de février titre sur l'exigence de « Plafonner les revenus » une enquête de l'INSEE met en évidence que dans l'économie sociale l'échelle des salaires est plus resserrée que dans le secteur privé.

Rencontres Sociales

Alors que Le Monde Diplomatique du mois de février titre sur l'exigence de « Plafonner les revenus » une enquête de l'INSEE met en évidence que dans l'économie sociale l'échelle des salaires est plus resserrée que dans le secteur privé.

« On y observe un écart moins important entre les plus faibles et les plus hautes rémunérations » note cette enquête. Ce constat d'une échelle salariale resserrée vaut pour toutes les familles de l'économie sociale. Mais les situations sont bien différentes, entre le secteur associatif où les rémunérations sont plus faibles et les coopératives ou mutuelles, où elles sont plus proches du secteur privé.

Une autre caractéristique de l'économie sociale, c'est que l'échelle des salaires y monte moins haut que dans le secteur privé.

Deux grands secteurs coexistent dans l'économie sociale, le milieu associatif et celui des coopératives et mutuelles.

En 2009, les salariés de l'économie sociale gagnaient en moyenne annuelle 16 % de moins que dans le privé et 7 % de moins que dans le public en équivalent temps plein.

Associations : les mal payés... pour la plupart

Avec 26 300 euros de moyenne, seules les rémunérations associatives sont inférieures à celles du privé, et dans une moindre mesure celles des fondations. L'implantation sectorielle, la féminisation, l'âge des salariés sont autant de facteurs qui tirent vers le bas les salaires des associations. Elles oeuvrent dans des secteurs à bas salaires et sont absentes des activités qui payent le mieux. Elles emploient 69 % de femmes, qui sont aussi, dans le monde associatif, plus mal payées que les hommes.

Cette spécificité ne se retrouve ni dans les coopératives ni dans les mutuelles dont les salariés ont, à qualification, âge, sexe et activité identiques, les mêmes rémunérations que dans le privé. Elle provient pour partie de la fragilité financière des associations, avec trois quarts des ressources d'origine publique.

Avec des salaires moyens de 21 000 et 22 600 euros, les rémunérations associatives sont particulièrement faibles dans l'action sociale et l'animation culturelle et sportive

Dans d'autres secteurs, pourtant, les salaires des associations font au moins jeu égal avec ceux du privé. Ils leur sont un peu supérieurs dans l'hébergement médico-social. Dans la santé, les salariés associatifs touchent en moyenne de 20 % à 30 % de plus que ceux du privé et du public. Ils occupent des emplois plus qualifiés dans des hôpitaux, des maisons de convalescence, des établissements de soins et surtout dans des centres de recherche comme l'Institut Gustave Roussy de Villejuif dans le Val-de-Marne.

Les associations emploient 78% des salariés travaillant dans l'économie sociale.

Coopératives et mutuelle : plus proches du secteur privé

Les coopératives et les mutuelles sont économiquement mieux positionnées que les associations, ce qui explique les salaires moyens supérieurs à 35 000 euros en équivalent temps plein en 2009.

Ainsi, les coopératives bancaires, agroalimentaires ou de distribution et les mutuelles d'assurance sont souvent d'envergure nationale et bénéficient de moyens sans commune mesure avec ceux du monde associatif. Elles ont un peu plus de cadres que les associations et, au moins pour les banques et les assurances, une implantation dans des secteurs à salaires élevés.

Dans l'agroalimentaire et le commerce de détail, les coopératives versent même de meilleures rémunérations moyennes que le privé ; les coopératives du commerce de détail sont aussi des coopératives d'entrepreneurs et rémunèrent en conséquence leurs dirigeants salariés.

Dans la banque et les assurances, l'écart salarial est favorable aux salariés du privé, qui gagnent en moyenne à temps de travail identique 40 % de plus que dans les coopératives et les mutuelles. Cet écart reflète la faible qualification des emplois financiers de l'économie sociale, avec seulement 25 % de cadres contre 40 % dans le privé.

Il illustre aussi l'organisation des banques coopératives et des mutuelles d'assurance : ces dernières ont concentré certaines de leurs activités les plus rentables et de leurs emplois les plus qualifiés dans des filiales privées. Regroupant aujourd'hui 87 000 salariés dans la banque et 19 000 dans l'assurance, l'ensemble de ces filiales offrent des salaires au moins aussi élevés que ceux du privé sans lien avec l'économie sociale.

Associations : le poids des temps partiels

Le temps partiel et dans une moindre mesure la durée des contrats pèsent aussi sur les rémunérations versées par les associations. On y travaille en moyenne 1 280 heures en 2009 contre 1 400 dans les fondations et autour de 1 500 dans les mutuelles et les coopératives. La moyenne du temps travaillé est de 1 450 heures dans le privé.

Au sein des associations, les temps de travail sont disparates. Les salariés travaillent plus de 1 400 heures par an dans la réinsertion professionnelle ainsi que dans l'éducation et la santé, deux domaines qui figurent parmi les mieux payés au sein des associations.

Les temps de travail sont plus faibles dans l'accueil des personnes âgées, les crèches et les garderies, autour de 1 200 heures par an. Avec une moyenne de 1 100 heures par an, l'aide à domicile utilise essentiellement des contrats à temps partiel.

L'animation culturelle et sportive offre des emplois d'un millier d'heures, avec des contrats qui ne courent que sur une partie de l'année pour s'adapter à la disponibilité du public visé.

10 % des salariés travaillent dans l'économie sociale

Economie sociale : une échelle des salaires plus resserrée

L'économie sociale regroupe 2,3 millions de salariés en 2009, soit 10 % des emplois. Ils sont 1,8 million dans les associations, qui interviennent en priorité dans l'action sociale, l'éducation, la santé et l'animation culturelle et sportive. Les coopératives bancaires, agroalimentaires et de commerce emploient 300 000 salariés et les mutuelles d'assurance 120 000. De la santé à l'hébergement médico-social, les fondations regroupent 70 000 salariés.

Enquête de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1390#inter1

(Information, source : INSEE)